

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre Liers Valloire

29/11/2006 – 17h – Saint Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

- Remarques sur le compte-rendu de la précédente réunion du Bureau de la CLE du 20/09/2006
 - Préparation de la réunion plénière de la CLE du 12 décembre 2006
 - Questions diverses
-

Synthèse de la réunion

- Le Bureau de la CLE a validé les synthèses des premières réunions des commissions de travail, ainsi que les études proposées :
 - « état des lieux de la qualité des cours d'eau » pour actualiser les données
 - « état des lieux qualitatif et quantitatif de la nappe » pour actualiser les données sur la qualité, notamment nitrates et pesticides et pour renforcer les connaissances quantitatives dans un objectif de gestion à long terme.
- Le budget prévisionnel des études à réaliser et de la communication du SAGE sera présenté à la réunion plénière de la CLE du 12/12/2006 sous la forme d'une esquisse budgétaire.

M Martin-Rosset, Communauté de Communes Rhône Valloire, étant dans l'obligation de quitter la réunion avant son terme, le point sur la commission de travail « milieux et risques » a été fait en début de séance.

1. Bilan des premières réunions des commissions thématiques

• Commission « Milieux et risques »

Concernant les zones humides, l'inventaire sera quasi complet sur le périmètre du SAGE BLV après les résultats, attendus pour 2008, de l'étude d'inventaire menée par Avenir pour le Conseil Général de l'Isère. Pour lever l'incertitude sur l'inventaire de 4 communes de la Drôme, il faudra se renseigner auprès de la DDAF de la Drôme et du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Galaure.

Lors des débats qui ont eu lieu lors de la 1^{ère} réunion de la commission « milieux et risques », la problématique du ruissellement a été soulevée. M Delprat, DIREN Rhône-Alpes, pose la question de l'enjeu du risque ruissellement. Mme Alzate, Région Rhône-Alpes, signale qu'en effet les études hydrologiques en général ne prennent pas en compte le ruissellement et qu'il est intéressant de comprendre comment les terrains participent à la crue. M Barbier, Communauté de communes Bièvre Liers, précise que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Bièvre Liers Valloire, a du tenir compte des zones de ruissellement dans ses études.

M Delprat rappelle que les préconisations devront être suffisamment précises pour pouvoir être intégrées dans les documents d'urbanisme. Elles posent le problème de leur mise en œuvre pour les surfaces de ruissellement. Comment les délimiter de façon suffisamment précise afin de pouvoir répondre aux exigences de la DDE et des documents d'urbanisme ? M Nicolet, SIAPA, opérerait pour une vision globale à l'échelle du bassin dans un premier temps.

Après le départ de M Martin-Rosset, le déroulement de la séance reprend sur le bilan des participations aux réunions des commissions thématiques. M Barbier trouve que les réunions ont été trop concentrées dans le temps et cela expliquerait que peu d'élus ont pu y participer. Concernant les réunions de la CLE, il est rappelé la possibilité de faire appel aux suppléants, en cas d'empêchement, même si cela pose le problème du suivi.

M Pelissier, précise que l'état des lieux est une base indispensable à l'élaboration du SAGE et que les données qui serviront à l'état des lieux doivent être d'actualité. Il existe doré et déjà des connaissances et de nombreuses études ont été réalisées sur le périmètre du SAGE. Il n'en demeure pas moins que certaines données sont obsolètes et par conséquent doivent être actualisées.

• Commission « Quantité »

M Delprat confirme qu'il faudra justifier certaines décisions en s'appuyant sur des études et prend l'exemple de la possible utilisation de la modélisation de la nappe dans le cadre de la gestion quantitative.

M Dallest, DDAF Isère, propose de mieux exploiter le réseau de piézomètres existant. Mme Marqueste, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, ajoute que cela nécessite de définir ce réseau plus précisément.

M Barbier souhaite que dans la présentation à faire à la CLE, il soit précisé que le suivi piézométrique actuel est insuffisant actuellement pour prendre des décisions de gestion

quantitative précises. Le renforcement du suivi piézométrique a pour objectif d'améliorer cette gestion quantitative à plus long terme.

M Dallest rappelle l'importance des relations entre les eaux de surface et les eaux souterraines.

Au sujet de la molasse, M Delprat confirme qu'il faut préserver cette ressource et indique l'existence de la charte de bonne pratique de forage élaborée par la DIREN et qui vise à sensibiliser les foreurs.

M Nicolet soulève le problème de l'obligation de résorber les eaux pluviales, qui, par infiltration, peuvent arriver à la nappe et la polluer. L'installation d'un point de suivi qualité dans la nappe dans un secteur de rejet d'eaux pluviales pourrait être à envisager.

- **Commission « Qualité »**

M Barbier juge le terme de « pressions », employé dans « faire le bilan des pressions industrielles et artisanales » et « faire le bilan des pressions liées aux infrastructures » péjoratif et propose en remplacement « faire le bilan des activités artisanales » et « faire le bilan des infrastructures ».

- **Commission « Information - communication »**

La réunion a eu lieu juste avant la réunion du Bureau. Les principaux points retenus sont présentés. M Barbier se demande si la communication sur la nappe et dans les écoles relève bien de la compétence du SAGE. M Delprat et les autres participants jugent positif le fait de sensibiliser et de poser les problèmes très tôt. Mme Alzate suggère d'inviter un chargé de mission pour l'aspect communication afin de voir ce qu'il est possible de faire en la matière, notamment au niveau des scolaires et M Monnet, Fédération de Pêche de la Drôme, pourra apporter l'exemple des animations sur les milieux aquatiques faites par des techniciens de rivières dans les écoles.

2. Proposition d'un programme de travail pour 2007

M Monnet précise qu'il faudra présenter à la réunion de la CLE la liste des études nécessaires pour réaliser un état des lieux satisfaisant. La Commission Locale de l'Eau devra valider ces études lors de la réunion du 12/12/2006. Les cahiers des charges seront à établir pour le 15/02/2007. Ils devront être validés par un groupe technique.

M Vial, Communauté de communes Bièvre Est, rappelle que le budget prévu lors de la réunion de la CLE du 16/01/2006 était de 100 000 € pendant 4 ans, dont 80 000 € de subventions et 20 000 € à la charge des collectivités. La répartition de ce budget peut être adaptée aux besoins de connaissances plus importants lors de l'état des lieux.

Un budget prévisionnel sera présenté à la CLE le 12/12/2006. Il s'agira d'une évaluation budgétaire des études. Le budget sera ensuite soumis au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Bièvre Liers Valloire, structure porteuse du SAGE. Le budget sera affiné lors de l'établissement des cahiers des charges.

M Delprat souligne l'importance d'une utilisation pertinente des budgets apportés par les financeurs et les collectivités.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau
Maurice PELISSIER

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
Mme ALZATE Luisa	Région Rhône-Alpes
M BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes Bièvre Liers
M BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM Rhône-Alpes
M DALLEST Jean	DDAF Isère
M DELPRAT Michel	DIREN – SEMA Rhône-Alpes
Mme MARQUESTE Cécile	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse - Délégation Rhône-Alpes
M MARTIN-ROSSET Freddy	Communauté de Communes Rhône-Valloire
M MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche Drôme
M NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
M PELISSIER Maurice	Communauté de Commune du Territoire de Beaurepaire
M PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture Isère
M SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
M VIAL Bernard	Communauté de Communes Bièvre Est
Mlle GRAVIER Annabel	Animatrice du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
Mme ALEXANDRE-BIRD Agnès	DDASS Isère
M ENCRENAZ Claude	A3EBV
M GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
M MARILLAT Robert	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Bièvre Liers Valloire
M NUCCI Christian	Conseiller Général de l'Isère